



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 4 mai 2022

Objet : Votre pétition 2097 – Pour un retrait du concept Food4Future dans les cantines scolaires et universitaires luxembourgeoises tel qu'il est mis en oeuvre actuellement

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement en vue d'une prise de position de la part de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 4 mai 2022

Objet : Pétition 2097 – Pour un retrait du concept Food4Future dans les cantines scolaires et universitaires luxembourgeoises tel qu'il est mis en oeuvre actuellement

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 27 avril 2022, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position de la part de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 165 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION 2097

Intitulé de la pétition:

Pour un retrait du concept Food4Future dans les cantines scolaires et universitaires luxembourgeoises tel qu'il est mis en œuvre actuellement

But de la pétition:

Bien que parti d'intentions louables, le concept Food4Future introduit dans les cantines scolaires et universitaires pose de nombreux problèmes dans sa mise en oeuvre. Voilà pourquoi il convient de retirer le concept dans sa version actuelle afin d'introduire une version qui aura été discutée préalablement avec des représentants de tous les acteurs de l'enseignement et des prestataires des services de restauration.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

Le but à poursuivre pour un restaurant scolaire est d'apprendre aux jeunes (et aux moins jeunes) de manger varié et équilibré. Dans ce sens, favoriser un seul type de régime alimentaire (notamment en introduisant une journée avec des plats uniquement végétariens/végans) va clairement à l'encontre de ce but. Il est en plus discriminatoire que toujours le même menu (i.e le menu non végétarien) vienne à manquer après peu de temps et qu'on soit obligés de réserver pour être certain d'avoir le menu en question.

Dépôt: le 07.11.2021 à 17:32

Pétitionnaire: David Mancini